

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/09/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110923-56604-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**DEMANDE D'HABILITATION INDIVIDUELLE POUR
L'ETABLISSEMENT LA RENAISSANCE A LA CELLE-SAINT-CLOUD**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la demande d'habilitation individuelle déposée par le foyer-logement «Renaissance» à La-Celle-Saint-Cloud (78) ;

Vu le rapport du Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil général à habiliter le foyer-logement «Renaissance» situé 2 avenue des Etangs à La Celle-Saint-Cloud (78170), à recevoir un bénéficiaire de l'Aide Sociale et à signer l'arrêté d'habilitation individuelle correspondant.

Décide que l'habilitation susvisée, limitée à une place, prendra effet à la date d'entrée du bénéficiaire dans l'établissement et se terminera à son départ.

Prend acte que le loyer mensuel pour l'année 2011 qui sera facturé au Département s'élève à 570 €.

Précise que les crédits nécessaires sont disponibles et seront prélevés au chapitre 65, article 652224 du budget départemental.